

La situation est tendue dans les SIE :

ARRIVEE DE GESPRO à la mi-avril

historique: à l'origine GESPRO devait remplacer une autre application: BDRP qui est notre fichier des professionnels où sont répertoriées toutes nos entreprises, hors opérations comptables et recouvrement.

Les expérimentations ont été laborieuses sinon désastreuses au point que la DG a dû rapidement réduire l'expérimentation (de 12 sites tests elle est passée à 3).

GESPRO a néanmoins été mis en place mais coexiste avec BDRP.

L'application sert à créer, cesser et mettre à jour le dossier d'un professionnel.

Donc quand on crée un dossier sous GESPRO, le lendemain cela impacte BDRP, le jour suivant MEDOC (opération comptable) puis le jour suivant MIRIAM (aide au recouvrement).

GESPRO demande donc une nouvelle organisation du travail au niveau des SIE et une connaissance parfaite des différents régimes fiscaux et de leurs conséquences pour les agents C.

Il faut savoir qu'à aujourd'hui un dossier de création sur trois en moyenne, pose problème. Ceci aboutit à un retard qui entraîne un décalage dans le respect des obligations déclaratives en matière de TVA pour les redevables (les déclarations CA3 ne sont pas envoyées par le CSI donc pas déposées par les redevables).

De plus nous avons beaucoup de retard sur la mise à jour des cessations (les cessations de mars et avril ne sont pas saisies à ce jour) cela entraîne une liste des défaillants MIRIAM et de grosses anomalies sur le listing trimestriel des Taxations d'Office (dossiers défaillants sur listing alors que cessés en réalité).

Ces retards s'expliquent par plusieurs raisons:

- les agents C ont eu 5 jours de stage GESPRO
- les agents B ont eu 2 jours de stage GESPRO
- l'application GESPRO a été bloquée au moins 2 semaines
 - nous faisons les créations en priorité donc les cessations et les modifications passent au second plan.

Le stage des pré-requis a eu lieu en octobre 2008 pour une mise en place effective de GESPRO en avril 2010...

GESPRO offre moins de lisibilité et moins d'immédiateté avec un parcours balisé obligatoire .

On se heurte actuellement aux limites d'une application qui devait bien fonctionner car nous sommes confrontés de plus en plus à des problèmes à résoudre dont on n'a pas mesuré l'ampleur lors de la formation.

Les réponses de CASSIOPEE (CTA) sont de plus en plus tardives et il y a eu création d'une liste d'attente des appels. Par exemple: une demande datant du 03/06/2010 est toujours en attente donc nous ne pouvons renseigner l'utilisateur.

GESPRO doit se substituer complètement à BDRP en 2014, en attendant il y a double application, un travail plus lourd et des difficultés d'organisation

NOUVELLE TP

Suite à la réforme de la TP en fin d'année 2009, nous avons maintenant la CET (contribution foncière des entreprises) mise en recouvrement par voie de rôle . Ceci est une grande nouveauté pour nous.

Et la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) qui est télédéclarée et télépayée au delà de 500 000 € de chiffre d'affaires.

Il faut aussi ajouter la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) qui était précédemment encaissée par le Régime Social des Indépendants .

Les IFR (taxes spéciales pour les entreprises de réseaux)

Bref une belle simplification avec de nouveaux imprimés, de nouvelles notions...

Les applications pour la saisie viennent juste d'être modifiées.

Pour la formation: une auto formation sur nos écrans, et une avalanche de notes: 263 pages en 8 jours (début mai) et ça continue... En plus il y a les questions réponses : 127 à ce jour . Il s'agit de questions posées aux services, ceux ci ne trouvant pas la réponse dans la très nombreuse documentation les envoient à la DG (bureau GF2A et GF2C voir même B2) qui nous répondent. Pour une même réponse on peut avoir 2 réponses légèrement différentes venant de bureaux différents.

Une formation est prévue en septembre 2010...

Il y a également des conséquences sur les productions pour les dossiers en RJ ou LJ: qui produit quoi entre les trésoreries et les SIE, selon quel calcul et à partir de quel document allons nous rendre ces créances définitives...

A partir du 1er mai 2010 nous avons le transfert du recouvrement de cette CET. La cellule micro-informatique nous a installé 2 nouveaux logiciels: REC et SISPEO pour pouvoir traiter la 1ère échéance du 15 juin 2010. Pour l'instant nous avons peu de notes sur le sujet et pas de formation pratique, seuls 3 agents par SIE dont un agent comptabilité et le A SIE ont reçu une formation.

Donc on nous rajoute des applications du Trésor en plus des nôtres déjà fort nombreuses (GESPRO, BDRP, MEDOC, MIRIAM, IS/TP, ILIAD)

Bien sûr pas question de renfort, on nous retire même des agents C ALD pour renforcer la campagne de saisie des déclarations IR.

LE BASCULEMENT DE TéléTVA à OPALE3 s'avère moins aisé que présenté dans les notes. L'assistance est donc débordée et a annoncé dans un message du 12 mai qu'elle sera indisponible pour les contribuables du 14 au 24 mai. Les contribuables, estimant que la DGFIP leur impose un produit qui ne fonctionne pas se retournent contre nous, et donc le SIE devient un service d'assistance téléphonique et de réclamations peu aimables.

Ce mauvais fonctionnement du télépaiement et de la télédéclaration a des conséquences sur le recouvrement. En effet, on a constaté une nette augmentation des Avis de Mise en Recouvrement à traiter et des pénalités (0,2%) à remettre en masse.

Il y a également multiplication des saisies, en effet les déclarations mensuelles ont été déposées sous format papier ou doivent être ressaisies à partir du portail Adélie quand

une anomalie s'est produite.

Le moment de l'année choisi pour toutes ces nouveautés est on ne peut plus inopportun puisque la période est celle de la plus forte échéance dans le dépôt des déclarations professionnelles avec ou sans paiement.

A tel point que le nouveau calendrier pour gérer la nouvelle CET a déjà été repoussé (échéance du 4 mai repoussée au 15 juin).

Ni les contribuables, ni les comptables, ni les services n'étaient en mesure d'absorber ces innovations en un si court laps de temps.

RESULTAT: de la grogne dans l'air.

La réunion des responsables SIE et CDI SIE de l'interrégion à Rennes le 6 mai a été animée.

La réunion départementale des SIE le 08 juin a soulevé de nombreux problèmes également.